



La STM en demande de reculs majeurs à la table de négociation!

L'assemblée générale spéciale du 16 février dernier a ainsi marqué un fort moment de solidarité dans notre lutte pour de meilleures conditions de travail.

Malgré des conditions météorologiques difficiles, **vous avez répondu présent!**

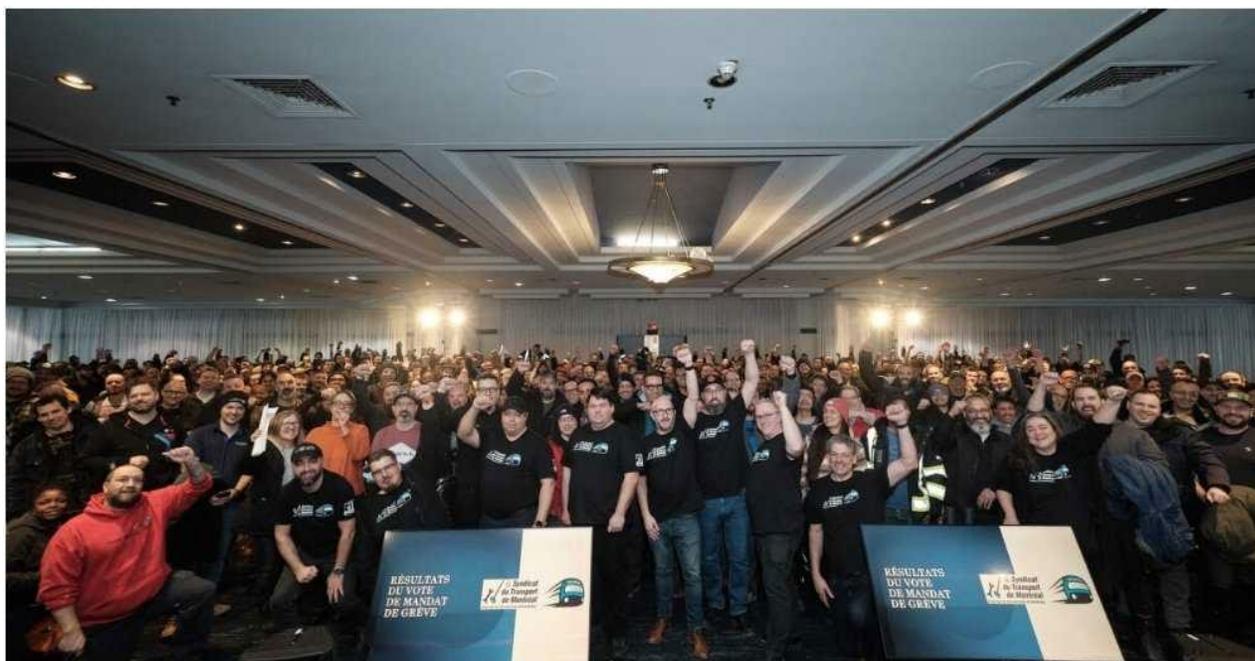
Lors de cette rencontre déterminante, nous vous avons :

- Présenté les accords obtenus;
- Mis en lumière les tentatives de recul de la partie patronale;
- Exposé l'ordonnancement des sujets passés et à venir;
- Présenté les règlements du fond de défense professionnelle (FDP) qui vient aider financièrement les travailleuses et travailleurs lors d'une grève.

Votre engagement et votre solidarité se sont manifestés avec force!

Vous avez voté à 97,4 %

**en faveur d'utiliser des moyens de pression
pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée !!!**



Les travailleuses et travailleurs des services d'entretien tiennent à leurs conditions de travail et n'hésiteront pas à se mobiliser pour les améliorer et défendre leurs acquis !!!

Ce message fort et porté par vos convictions ne cessera jamais de résonner. Une fois de plus, vous avez donné à votre comité de négociation un rapport de force immense pour la suite des négociations.

Ensemble, nous sommes plus forts!

Le comité de négociation était gonflé à bloc lors de la première rencontre avec l'employeur suivant l'AG spéciale. Il a profité de l'occasion pour informer la partie patronale du mandat clair qui a été donné au Syndicat par les membres, tout en leur mentionnant qu'une des conditions évidentes pour ne pas utiliser le mandat de grève serait une réponse favorable à notre demande d'augmenter la cadence.

Effectivement, dans la semaine précédente de l'AG spéciale, soit celle du 9 février, le comité de négociation avait signifié clairement à l'employeur qu'il souhaitait une augmentation de la cadence à la table de négociation. Puisque le calendrier de rencontre était établi jusqu'au 3 avril 2025, le comité de négociation avait proposé à la partie patronale de commencer à négocier à temps plein à partir de la mi-avril afin de maximiser les discussions et échanges à la table. Une deuxième option consistant à faire une moyenne de cinq (5) jours de préparation et cinq (5) jours de négociation a aussi été proposée.

À la grande surprise de tous, le porte-parole patronal, Me Jean-François Pedneault, a confirmé qu'il avait discuté des deux (2) options syndicales à plus haut niveau et que son mandat était on ne peut plus limpide : **ne pas augmenter la cadence!**

Insatisfait de ce retour, le comité de négociation a réitéré ses intentions, en plus de déposer par écrit l'ensemble des dates où il était disponible pour le mois d'avril, c'est-à-dire pas mal **tous les jours!**

Lors de la rencontre du 21 février, Me Pedneault confirmait de nouveau qu'il n'avait pas le mandat d'augmenter la cadence des rencontres d'autant plus que son agenda personnel ne lui permet pas de négocier de manière plus intensive puisqu'il plaide encore des dossiers d'arbitrage avec d'autres clients que la STM! Comment peut-on expliquer que cela fait plus d'un (1) an que notre cher Me Pedneault est apparu dans le décor à titre de porte-parole patronal et que son agenda n'est toujours pas dédié à 100% aux négociations en cours. C'est un manque de sérieux flagrant!

Le comité de « démobilisation »!

Depuis la dernière négociation, un nombre important de cadres supérieurs provenant de tous les secteurs (dotation, ressources humaines, RDA, EMR, EDI, EÉF, APPRO, etc.) ont quitté la STM ou se sont fait remercier pour leurs services. Ces gestionnaires ont pratiquement tous été remplacés par des personnes provenant de l'extérieur de la STM et ne possèdent aucune expertise interne. Juste pour vous donner une idée, l'ensemble des personnes composant la nouvelle ligne hiérarchique de la direction exécutive des ressources humaines totalise actuellement environ cinq (5) ans d'ancienneté cumulée. Bien sûr, aucune d'entre elles n'était présente lors de la dernière négociation. Pourtant, elles se permettent d'interpréter les textes de notre convention collective et de faire pied de nez à des projets d'ententes en faisant fi des impacts sur la vie des salarié(e)s. On peut dire que la directrice générale, Mme Marie-Claude Léonard, s'est dotée d'un beau comité de démobilisation!

Le Syndicat plaide actuellement un nombre sans précédent d'arbitrage contre la STM concernant des clauses de notre convention collective dont l'application n'a jamais été remise en question auparavant. Ajoutons à cela les dénonciations de pratiques signifiées par l'employeur à la table de négociation pour lesquelles la gestion a mis fin immédiatement pendant l'exercice de négociation au lieu de négocier. Le comité de démobilisation de la partie patronale s'est clairement donné comme mandat de repousser les limites de l'inacceptable pour anéantir nos conditions de travail.

En réponse à l'arrogance des dirigeants de la STM, le comité de négociation, supporté par votre forte mobilisation, mettra tous les efforts en place afin que le comité de démobilisation de l'employeur paie les frais de son mépris envers les travailleuses et travailleurs des services d'entretien.



Notre solidarité, notre force!



Votre Comité d'Information